

La présente charte achats responsables décrit les engagements que la société DIAN prend vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses sous-traitants, mais également les engagements qu'elle souhaite voir adopter par ceux-ci.

Elle définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs/partenaires de biens et services et ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables, ainsi que des engagements de la DIAN en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Notre **vision** des achats responsables repose sur le respect de l'être humain & des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Déployer des achats responsables c'est nous inscrire dans une **démarche qualitative & responsable** en :

- Revisitant nos **besoins**,
- Intégrant des **critères environnementaux et sociaux** dans notre sélection,
- Ayant une **logique de cycle de vie et de coût global** dans notre processus achats,
- Privilégiant les fournisseurs vecteurs d'**innovations** et de **création de valeurs**,
- Etant **équitable** avec nos partenaires.

Nos 4 engagements principaux sont :

Mieux **ACHERER**

- Favoriser l'**économie régionale**.
- Développer les produits plus **écologiques** (adopter le réflexe recyclage, pièces de rechange reconditionnées).
- Moins émettre de **CO₂** en optimisant la gestion des flux par des transports courts.
- Privilégier la recherche de **performances mutuelles** avec nos partenaires.
- Promouvoir les partenaires/fournisseurs en **démarche RSE**.

Mieux **CONSOMMER**

- **Achats Utiles** : Se poser la question de l'utilité pour moins gaspiller. Intégrer les utilisateurs/demandeurs dans la réflexion.
- Intégrer des contrats de maintenance pour **prolonger la durée de vie** de nos équipements.
- S'interroger sur l'**intérêt de réparer ou de renouveler** le matériel en consultant les fournisseurs.
- Trouver le meilleur compromis possible environnement/coût/ consommation pour les **énergies**.

Mieux **PROTEGER**

- Respecter & faire respecter la **réglementation** en vigueur en matière de droit du travail en demandant à nos fournisseurs le respect de ces mêmes principes.
- Tenir nos engagements sur les **délais de règlements**.
- Prendre toute mesure utile pour procurer un environnement de travail sûr et sain, en identifiant et en **évaluant les risques**. Un plan de prévention doit être mis en place pour tous travaux de plus de 400 heures/an et pour tous travaux à risques (ex : travail en hauteur).

Mieux **COMMUNIQUER**

- **Engager nos partenaires dans notre démarche** afin de s'inscrire dans les mêmes attentes mutuelles.
- **Impliquer** l'ensemble du **personnel** de la Dian afin d'agir sur tous nos achats et/ou sous-traitances.
- Mettre en place des **indicateurs** pour s'assurer du respect de ces engagements et les communiquer : % de fournisseurs locaux - délai de règlement moyen - durée de vie des matériels - suivi de nos transports entre sites - maîtrise de nos consommations d'énergies.

